## COMMUNE LE DONJON

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

## ARRETE DU MAIRE PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° 2023/019 SAMEDI 11 MARS 2023 - DEFILE DU CARNAVAL

Vu l'article L2212 – 2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la demande écrite du 20 février 2023 de Mme Ophélie PERUS co dirigeante de l'Association Les enfants d'abord - 03130 LE DONJON, afin d'organiser le défilé du carnaval le 11 mars 2023.

Considérant l'annulation du défilé du carnaval par les organisateurs de l'association les Enfants d'Abord en date du 3 mars 2023,

## ARRETE

Article 1: Le présent arrêté abroge les dispositions prises par l'arrêté N°2023/019 du 21 février 2023.

Article 2 : l'arrêté sera inscrit au registres des actes de la maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

🖔 Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

Mme Ophélie PERUS - Association Les enfants d'abord - LE DONJON

Fait à Le Donjon, le 6 mars 2023.

